

RAPPORTS SUR LES DÉPENSES OPÉRATIONNELLES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES AUTOCHTONES DANS LE CONTEXTE DE LA COVID 19 - ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS AUTOCHTONES DE FINANCEMENT

Services aux autochtones Canada ; Contributions non remboursables pour les institutions financières autochtones (IFA)

Numéro ICD/exercice financier : 65602161 (2020-21 et consolidation annuelle en avril 2021-22)

Exigences en matière de rapports COVID-19 sur les versements de fonds aux institutions financières autochtones (IFA) pour leurs dépenses opérationnelles, notamment :

Contribution non remboursables versées pour les dépenses opérationnelles : (Tous les 2 mois - premier exercice financier et consolidation annuelle en avril 2021-22)

Le rapport doit être soumis au plus tard dans les 30 jours suivant le deuxième mois de référence :

Exercice 2020-21 :

Dates d'échéance du rapport	Période de référence du rapport
D'ici le 30 juillet 2020	1er mai 2020 au 30 juin 2020
D'ici le 30 septembre 2020	1er juillet 2020 au 31 août 2020
D'ici le 30 novembre 2020	1er septembre 2020 au 31 octobre 2020
D'ici le 30 janvier 2021	1er novembre 2020 au 31 décembre 2020
D'ici le 30 mars 2021	1er janvier 2021 au 28 février 2021
D'ici le 30 avril 2021 (consolidation annuelle)	1er mai 2020 au 31 Mars 2021

Veuillez indiquer le montant total du financement versé à ce jour à chaque IFA pour ses dépenses opérationnelles dans le contexte de la COVID-19:

- Nom de l'IFA
- Montant du financement accordé à une IFA pour ses dépenses opérationnelles (valeur en \$)